

Politique des pratiques responsables

Fondée en 2004, POSITIVE COATING SA se distingue par le développement de solutions innovantes dans le domaine des traitements de surfaces basés sur les technologies PVD (*Physical Vapor Deposition*) et ALD (*Atomic Layer Deposition*). L'activité principale repose sur les revêtements de type décoratifs pour les articles de luxe (métallique, céramique, en verre et en plastique).

Soucieuse d'un service professionnel, POSITIVE COATING SA place la qualité, la réactivité, la flexibilité et la proximité au cœur même de son activité. Sa réputation de partenaire fiable et dynamique est reconnue par les plus grandes marques horlogères et par des sociétés leaders dans le domaine du luxe.

Sa capacité de production industrielle, soutenue par un département engineering orienté vers l'innovation, lui permet d'offrir son savoir-faire à une large clientèle issue principalement du secteur horloger, mais aussi d'autres marchés tels que la maroquinerie, la bijouterie, les instruments d'écriture et le médical.

Placée au cœur d'une industrie microtechnique prestigieuse, POSITIVE COATING SA contribue à l'élaboration de produits technologiques d'excellence qui font la renommée mondiale de l'Arc jurassien.

Ces pratiques d'excellence s'étendent également au respect de normes éthiques, sociales et environnementales strictes. POSITIVE COATING SA a choisi de concrétiser cet engagement en devenant membre du Responsible Jewellery Council (RJC).

RJC est un organisme de normalisation indépendant qui a pour but de promouvoir les pratiques éthiques, respectueuses des droits de l'homme, sociales et environnementales. Pour ce faire, RJC a développé une Norme de référence pour la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie-joaillerie en diamants, en or et en platine, qui permet le suivi des pratiques d'entreprises responsables. La vérification de ces pratiques d'entreprises responsables est réalisée au travers d'audits indépendants.

POSITIVE COATING SA, en tant que Membre RJC, s'engage à mener ses activités conformément au Code des pratiques RJC quotidiennement et sans exception.

La Chaux-de-Fonds, le 04 septembre 2018